

Règles de fonctionnement de l'association Sport'itude Onans

- Séance d'essais et périodes d'activité :

Afin de découvrir les activités de l'association, nous proposons à chacun l'équivalence d'une semaine d'essais, soit trois séances maximum (une séance avec coach Jean-François, une avec coach Clément et une séance de marche nordique). Il n'est pas prévu de séances lors des vacances scolaires, mais l'association peut être amenée à proposer des activités ponctuelles (marche pour Octobre Rose, sortie VTT, self défense ...) ou encore d'éventuels rattrapages en cas d'absence des coaches ou de conditions météo à risques (vigilance orange météo France).

- Dossier d'inscription :

Chaque dossier d'inscription doit comporter les documents ci-dessous qui vous seront remis au début de votre première séance (également accessibles sur notre site internet rubrique « nous rejoindre ») :

- Fiche d'inscription
- Droit à l'image (accord ou refus de diffusion des photos ou vidéos sur nos réseaux sociaux, site internet, presse ...)
- Document d'adhésion ou renonciation à MAIF (les garanties proposées viennent en complément de celles déjà souscrites par l'association => détails sur notre site web)
- Certificat médical obligatoire pour les nouveaux adhérents et pour les adhérents actuels ne pouvant répondre par la négative à l'ensemble des questions du QS Sport, le certificat médical est à renouveler tous les trois ans (même si QS négatif)
- Règlement en espèces ou par chèque (carte bancaire via le site internet de Yapla) : possibilité de payer en plusieurs fois

Le dossier devra nous être restitué lors de la séance qui suivra la période d'essais, hormis le certificat médical où un délai de deux mois est donné.

- Matériel de l'association :

Lors des séances d'essais ou en cas d'oubli, l'association pourra prêter à ses adhérents des tapis de sol ainsi que des bâtons de marche nordique, mais ceux-ci devront ensuite en faire l'acquisition pour la saison. Durant les séances en salle et selon les besoins des coaches, il vous sera mis à disposition du matériel tel que des ballons, steps, poids, ... Chaque adhérent s'engage à restituer le matériel dans le même état qui lui a été confié.

- Sécurité & propreté :

L'association se charge chaque semaine en période de chasse, de prévenir les fédérations de chasse départementales pour diffusion auprès des associations des communes concernées, un mail les informant de notre passage pour la marche nordique. Pour la sécurité des participants et pour la protection de la faune sauvage, il est strictement interdit d'amener son chien lors des parcours.

Chaque adhérent s'engage à utiliser des chaussures propres lors des séances en salle et à bien récupérer en fin de séance tous déchets destinés à la poubelle ou au recyclage (bouteilles d'eau, mouchoirs ...), en l'absence d'emplacement prévu à cet effet dans la salle. Il en va de même tout le long des parcours de marche nordique. Les sanitaires de la salle sont actuellement indisponibles pour une durée indéterminée.

- Bonne conduite :

Chacun devra respecter autrui. Nous refusons catégoriquement tous dénigrement liés au physique ou encore au niveau sportif. Nous demandons également à chacun de limiter les bavardages durant les exercices en salle, afin de permettre à chacun de se concentrer et d'écouter les consignes et conseils des coaches, mais la bonne ambiance et les plaisanteries restent de mise ! Les retards quant à eux sont tolérés dans la limite de dix minutes, ceux-ci augmentant malheureusement le risque de blessures si le temps d'échauffement effectué est insuffisant.